

No. 8639. OPTIONAL PROTOCOL TO THE VIENNA CONVENTION ON CONSULAR RELATIONS CONCERNING ACQUISITION OF NATIONALITY. DONE AT VIENNA ON 24 APRIL 1963¹

N° 8639. PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE À LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ. FAIT À VIENNE LE 24 AVRIL 1963¹

No. 8640. OPTIONAL PROTOCOL TO THE VIENNA CONVENTION ON CONSULAR RELATIONS CONCERNING THE COMPULSORY SETTLEMENT OF DISPUTES. DONE AT VIENNA ON 24 APRIL 1963²

N° 8640. PROTOCOLE DE SIGNATURE FACULTATIVE À LA CONVENTION DE VIENNE SUR LES RELATIONS CONSULAIRES CONCERNANT LE RÈGLEMENT OBLIGATOIRE DES DIFFÉRENDS. FAIT À VIENNE LE 24 AVRIL 1963²

ACCESSION

Instrument deposited on:

5 June 1975

IRAN

(With effect from 5 July 1975.)

Registered ex officio on 5 June 1975.

ADHÉSION

Instrument déposé le :

5 juin 1975

IRAN

(Avec effet au 5 juillet 1975.)

Enregistré d'office le 5 juin 1975.

¹ United Nations, *Treaty Series*, vol. 596, p. 469; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 9 to 11, as well as annex A in volumes 795, 848, 871, 885, 922 and 939.

² *Ibid.*, p. 487; for subsequent actions, see references in Cumulative Indexes Nos. 9 to 11, as well as in annex A in volumes 760, 795, 817, 823, 848, 857, 871, 885, 922, 939 and 948.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 596, p. 469; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 9 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 795, 848, 871, 885, 922 et 939.

² *Ibid.*, p. 487; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 9 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 760, 795, 817, 823, 848, 857, 871, 885, 922, 939 et 948.